

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 24 octobre 2018

L'action « Ecoles universitaires de recherche » (EUR) permet à chaque site universitaire de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s). Les EUR ainsi créées associent les organismes de recherche et rassemblent des formations de master et de doctorat, ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Cette action poursuit deux objectifs principaux :

- lier fortement et au meilleur niveau formation et recherche,
- renforcer le potentiel scientifique d'un site universitaire en renforçant son attractivité et en valorisant ses champs d'excellence.

Les projets retenus par un jury international sont financés pour une durée de 10 ans maximum. L'action est dotée de 300 M€ de dotations décennales et peut être abondée par l'enveloppe dédiée à l'action *Grandes universités de recherche*.

Une première vague EUR a été lancée en 2017, a recueilli 195 candidatures et a permis de sélectionner 29 projets, pour un montant total de 216,219 millions d'euros.

Le SGPI et le MESRI lancent aujourd'hui une deuxième vague destinée aux sites non labellisés *initiative d'excellence* (IdEx ou ISITE).

Ce nouvel appel à projets vise toujours à labelliser et financer de nouvelles EUR telles qu'elles ont été définies lors de la première vague. Il s'en distingue cependant sur les points suivants :

- L'appel à projets fera plus encore référence au schéma de Bologne en mettant en avant l'intégralité du cycle master et en proposant d'établir des liens avec le cycle licence.
- L'appel à projets découplera la labellisation d'une EUR et le renouvellement du soutien aux LabEx qui pourraient lui être liés. Ces LabEx participeront naturellement à l'environnement scientifique de l'EUR.

- L'accent sera mis sur l'effet transformant et différenciant que doit entraîner l'EUR proposée. La taille de ces EUR, ainsi que leur nombre, pourront varier sur un même site.

Cet appel à projets sera publié dans les prochains jours. Les dossiers devront être déposés le 16 avril à 13h au plus tard et feront l'objet d'une sélection au mois de juillet 2019. Les premiers financements interviendront à la fin de l'année 2019.

Les moyens à mobiliser sont ceux disponibles sur l'enveloppe de l'action EUR (100 M€).

Le jury mobilisé pour le 1^{er} appel à projets sera reconduit, moyennant des ajustements, notamment dans le secteur des mathématiques, de la physique et des sciences humaines et sociales.

En complément de cet appel à projets, un second appel sera lancé en 2019 pour soutenir la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI). Les projets devront concerner l'ensemble de la formation par la recherche des sites concernés et pourront par exemple articuler plusieurs écoles universitaires de recherche. L'appel sera lancé à la fin du printemps 2019 et les dossiers devront être déposés au tout début de l'année 2020. Il sera financé sur l'enveloppe *Grandes universités de recherche*. Un autre appel à projets (IDEES) sera lancé simultanément dans le cadre de cette même action pour soutenir les projets d'intégration et de développement des IdEx et des I-SITE sur des axes stratégiques - dont l'international - et permettre à ces sites d'achever leur transformation. Ces appels à projets bénéficieront d'une enveloppe totale de 500 M€.

CONTACTS PRESSE

Secrétariat presse cabinet de la ministre T 01 55 55 84 24 secretariat.presse@recherche.gouv.fr
Secrétariat général pour l'investissement T 01 42 75 64 58 vincent.deshayes@pm.gouv.fr